PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 mars 2024, un avis de motion a été donné et un projet de règlement No 363-2024 a été adopté concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial de l'Église de Saint-Fabien-de-Panet sise au 20-A, rue Principale Est (lot 6 046 372 au cadastre du Québec).

Une séance du Comité consultatif d'urbanisme agissant comme conseil local du patrimoine se tiendra le 6 mai 2024 à 19 h dans la salle du conseil situé au 195, rue Bilodeau à Saint-Fabien-de-Panet, conformément à l'article 130 de la Loi sur le patrimoine culturel. Toute personne intéressée à la citation de l'immeuble patrimonial visé par l'avis pourra faire ses représentations.

Le projet de règlement peut être consulté sur demande au bureau municipal

Donné à Saint-Fabien-de-Panet,

ce 25 mars 2024

Annick Grégoire-Bégin, directrice-générale